

Communiqué de presse

Épinal, le 18 août 2022

Prolongation de l'interdiction de l'usage des feux d'artifices dans l'ensemble du département des Vosges

Notre département a été confronté ces derniers jours à des départs de feux multiples et, pour certains, dévastateurs.

Grace au courage et à la détermination de nos sapeurs-pompiers, ces feux ont été circonscrits rapidement et les dégâts limités.

Cet épisode exceptionnel pour notre département a éprouvé nos moyens de réponse, tant s'agissant des hommes que du matériel.

Si quelques précipitations bienvenues sur le département ont permis un répit, les prévisions météorologiques annoncent un nouvel épisode de fortes chaleurs à compter du début de semaine prochaine, et pour plusieurs jours.

Dans ce contexte, pour garantir la sécurité de tous et la préservation de l'environnement, sur avis du SDIS88 et après consultation des élus, **le préfet des Vosges, Yves Séguy, a décidé de prolonger de 15 jours l'interdiction de l'usage et le tir de tous les feux d'artifices sur l'ensemble du département des Vosges, jusqu'au 10 septembre inclus.**

Les communes qui avaient programmé des feux d'artifices sur cette période ont été informées de cette décision.

Recommandations

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informez les pompiers (téléphonez au 112, 114 ou 18) avec calme et précision ;
- Recherchez un abri en fuyant dos au feu ;
- Respirez, si possible, à travers un linge humide ;
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88

Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

[prefet.vosges/@prefet88](https://www.prefet.vosges/@prefet88)

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

